

Muret, le 22 mai 2017.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous soussignés Raymond CLAVIÉ, gérant de l'Indivision propriétaire de l'exploitation agricole de Bellefontaine (25 rue de Bellefontaine) et Laurent CLAVIÉ, fermier de cette même exploitation, formulons les observations suivantes sur la 9^e modification du PLU qui se rapporte à la ZAC "Porte des Pyrénées".

L'exploitation est limitrophe, par ses parcelles HH1 (A et B), HH2 et HK1 des parcelles HI46 et HI30 de la ZAC. La frontière entre ces deux ensembles est matérialisée du sud vers le nord :

- à hauteur de HH1 et HH2, par le lit d'un ruisseau asséché depuis une dizaine d'années et réduit à l'état de fossé. Ce dernier est le plus souvent masqué par une végétation de buissons, arbustes et quelques arbres de haute tige (haie utile dans le cadre de l'exploitation des terres certifiée en agriculture biologique);

- à hauteur de HK1, l'ancien ruisseau ayant bifurqué plein Est en direction de la Garonne, par la seule continuation de la haie jusqu'à la rue de Bellefontaine.

Or, dans le projet de circulation à l'intérieur de la ZAC, l'un des cheminements filtonniers ^{deux voies} ~~menant~~ de la rue de Bellefontaine (au nord) à la collée verte de Cadeillac (au sud) passe en bordure de l'exploitation (cf. "Orientation d'aménagement et programmation de la ZAC Porte des Pyrénées", plan page 3).

Pour éviter toute intrusion (humaine et animale) sur l'exploitation et, réciproquement, tout passage d'animaux indésirables vers la ZAC (bros de sangliers en particulier), ainsi que tout accident de piétons le long de la réserve d'eau ① située sur la parcelle HH1 A, nous souhaitons que soit établie une clôture prévenant efficacement ces risques.

Par ailleurs il sera de la responsabilité des aménageurs de la ZAC de faire en sorte que certains des employés et visiteurs de la ZAC, empruntant la rue de Bellefontaine pour y accéder, ne se retrouvent par erreur dans la cour de ferme après avoir suivi le chemin privé goudronné qui, dans le même axe, succède à cette rue.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Commissaire, pour l'attention que vous porterez à ces observations.

Raymond CLAVIÉ
R. Clavié

Laurent CLAVIÉ

① Réserve d'eau réalisée en 1986, pour les besoins de l'irrigation (27 mètres de long sur 3 à 7 m. de largeur).
Liée jointe : extrait du plan cadastral au 1/2500^e, tiré le 17 mai 2017.

